

Votre contact

Monsieur Virgile CURTIT
03 26 48 42 28

Durée

2 jours
14 heures

Prérequis

Etre âgé de plus de 18 ans.
Savoir lire et parler français.

Effectif

Minimum 6 participants
Maximum 10 participants

Moyens pédagogiques et techniques

Support de cours et livret de formation remis au stagiaire.

Formateur

Formateur disposant d'une expérience dans l'électricité.

Suivi et évaluation

Questionnaire avec questions fondamentales définies par la norme.
Exercice pratique avec critères d'acceptation définis par la norme.

Validation

Délivrance d'un avis individuel nominatif d'habilitation.

Objectifs de la formation

Exécuter des interventions de remplacement et de raccordement simples en sécurité.
Effectuer des manœuvres d'exploitation.

A l'issue de la formation, le stagiaire sera en capacité de :
Connaître les dangers de l'électricité et d'analyser le risque électrique, d'intégrer la prévention dans l'organisation du travail, de mettre en œuvre les mesures de prévention et les instructions de l'employeur, et de connaître la conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique.

Une évaluation dans les conditions définies par la NF C 18-510 est réalisée à la fin de la formation, permettant à l'employeur de décider ou non d'habiliter l'opérateur.

Public

Personne chargée d'assurer des interventions en très basse tension ou basse tension. Les interventions élémentaires sont des opérations simples, consistant uniquement : au remplacement de fusible, de lampe, d'accessoire d'appareil d'éclairage, de prise de courant, d'interrupteur, au raccordement d'un matériel électrique sur un circuit en attente, et au réarmement d'un dispositif de protection.

Personne chargée de diriger ou d'effectuer elle-même des manœuvres sur les installations électriques.

Les manœuvres sont des opérations conduisant à un changement de la configuration électrique d'un ouvrage, d'une installation ou de l'alimentation électrique d'un matériel. Elles sont effectuées au moyen d'appareillages spécialement prévus à cet effet, tels qu'interrupteurs, disjoncteurs, sectionneurs, ponts, etc., et comprennent les manœuvres d'exploitation, les manœuvres de consignation, et les manœuvres d'urgence.

L'habilitation est obligatoire pour effectuer toutes opérations sur des installations électriques ou dans leur voisinage, pour surveiller ces opérations, et pour accéder sans surveillance aux locaux où des pièces nues sont directement accessibles.

Contenu

Module « Tronc Commun N° 2 »

Enoncer les effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution et de brûlures, etc.).

Donner les noms et les limites des différents domaines de tension.

Reconnaître l'appartenance des matériels à leur domaine de tension.

Citer les zones d'environnement et donner leurs limites.

Identifier les limites et les zones d'environnement.

Décrire le principe d'une habilitation.

Donner la définition des symboles d'habilitation.

Lire et exploiter le contenu d'un titre d'habilitation.

Préciser les rôles de chacun.

Différencier les symboles d'habilitation pour l'opération à réaliser.

Donner les principes généraux de prévention à appliquer au cours d'une opération électrique.

Analyser une situation vis-à-vis du risque électrique et prévoir les mesures de protection adaptées.

Décrire les séquences de la mise en sécurité d'un circuit (consignation, mise hors tension, mise hors de portée) et préciser le déroulement des opérations de vérification d'absence de tension.

Citer les équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole, etc.).

Identifier, vérifier et utiliser les équipements de protection et être vigilant face aux

Contenu

autres risques.

Citer les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation.

Identifier, vérifier et utiliser les EPI appropriés.

Énoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement.

Assurer la surveillance électrique de l'opération.

Décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel.

Décrire la conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique.

Appliquer les procédures et consignes en cas d'accident corporel ou d'incendie dans un environnement électrique.

Module « BS - Intervention BT de remplacement et de raccordement »

Citer les limites de l'habilitation BS (autorisation et interdits, etc.).

Nommer les informations à échanger ou transmettre au chargé d'exploitation électrique.

Identifier le chargé d'exploitation électrique et échanger les informations nécessaires.

Respecter les instructions données par le chargé d'exploitation électrique.

Rendre compte de son activité.

Énoncer les fonctions des matériels électriques des domaines de tension BT et TBT.

Reconnaître les matériels électriques des domaines de tension BT et TBT dans leur environnement.

Citer les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation.

Si nécessaire identifier, vérifier et utiliser les EPI appropriés.

Décrire les séquences de la mise en sécurité d'un circuit.

Réaliser la mise hors tension pour son propre compte (pré-identification, séparation, condamnation).

Effectuer la vérification d'absence de tension.

Réaliser la remise sous tension.

Lister les mesures de prévention à observer lors d'une intervention BT.

Délimiter et signaler la zone d'intervention BT.

Respecter les règles et les instructions de sécurité.

Lister et connaître le contenu des documents applicables dans le cadre des interventions BT élémentaires (autorisation de travail, instruction de sécurité, etc.).

Énoncer la procédure de remplacement.

Préparer, organiser et mettre en œuvre les mesures de prévention lors d'une intervention BT de remplacement d'un fusible, d'une lampe ou d'un accessoire.

Énoncer la procédure de raccordement.

Préparer, organiser et mettre en œuvre les mesures de prévention lors d'une intervention BT de raccordement hors tension.

Analyser les risques préalablement à chaque situation de travail.

Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.

Module « BE Manœuvres - Manœuvres en Basse Tension »

Reconnaître les matériels électriques des domaines de tension BT et TBT dans leur environnement.

Identifier les matériels électriques objet des manœuvres.

Citer les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation.

Identifier, vérifier et utiliser les EPI appropriés.

Citer les limites de l'habilitation BE Manœuvre (autorisation et interdits, etc.).

Réaliser des manœuvres dans les domaines de tension BT et TBT.

Nommer les informations et documents à échanger ou à transmettre au chargé d'exploitation électrique ou au chargé de consignation.

Identifier le chargé d'exploitation électrique ou le chargé de consignation et échanger les informations nécessaires.

Respecter les instructions données par le chargé d'exploitation électrique ou le chargé de consignation.

Rendre compte de son activité.

Énoncer les instructions de sécurité spécifiques aux manœuvres.

Respecter et faire respecter les instructions de sécurité.

Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.



Contenu

Références réglementaires

Prévention :

Articles L4111-1 à L4154-4 du Code du Travail.

Risque électrique :

Articles R4544-1 à R4544-10 du Code du Travail.

Opérations Electriques :

Norme NF C 18-510.

Informations complémentaires

Périodicité de recyclage recommandée selon NF 18-510 = 3 ans.

Version du 20 avril 2017